Rééquilibrer son alimentation avec la règle des 80/20

La règle des 80/20, c'est quoi?

S'alimenter selon la règle des 80/20, cela consiste à composer son assiette de manière à avoir :

- 80% d'assiettes constituées à partir d'aliments bruts et peu transformés (légumes, fruits, céréales, produits laitiers, œufs, viande, poisson, légumineuses, noix et graines, etc.). Bien sûr, les assiettes doivent être composées en adéquation avec les règles diététiques de l'équilibre alimentaire.
- 20% d'assiettes qui ne suivent pas de règles diététiques et/ou qui sont composées
 à partir d'aliments récréatifs (ce que j'appelle les "aliments plaisir"). Leur but
 principal est de répondre aux besoins de notre psychisme. Ils n'ont pas de rôle
 nutritif. Exemples : chocolat, chips, biscuits, pizza, bière, etc...